

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/05/2017

Dossier complet le :

15/05/2017

N° d'enregistrement :

F01117P0092

### 1. Intitulé du projet

Construction d'un nouveau bâtiment de 16 500 m<sup>2</sup> sur le Technocentre de Renault à Guyancourt.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

RENAULT SAS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

COLIN Stéphanie

RCS / SIRET

7 8 0 | 1 2 9 | 9 8 7 | 0 3 5 9 1

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Rubrique n°39 de l'annexe à l'article R. 122-2	Construction d'un nouveau bâtiment de 16 500 m <sup>2</sup> de SDP (donc surface supérieure à 10 000 m <sup>2</sup> de SDP) sur une emprise de projet de 11 000 m <sup>2</sup> , inclut dans la surface parcellaire du Technocentre qui est de 139 ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la construction d'un bâtiment de bureaux de 16 500 m<sup>2</sup> de SDP sur le site du Technocentre de Renault, 1 avenue du Golf à Guyancourt dans les Yvelines (78). Le bâtiment sera situé au nord-ouest du site à proximité de l'Avancée, bâtiment regroupant les activités de recherche et développement et de design. Il sera également localisé à proximité de la future gare du Grand Paris Express, "Saint-Quentin Est".

La parcelle prévue pour l'implantation du bâtiment est actuellement occupée par la gare d'autobus et le parking du Trou Berger. Le projet prévoit la démolition de la gare d'autobus ainsi qu'une démolition partielle du parking.

Le projet est constitué d'un bâtiment qui accueillera des espaces de travail, de formation, la salle des instances centrales ainsi que les services suivants : restaurant, conciergerie, espace d'accueil.

Une gare routière provisoire sera créée dans le cadre du projet.

## 4.2 Objectifs du projet

La construction de ce bâtiment est intégrée à la réflexion globale que mène actuellement Renault sur la rénovation du Technocentre. L'objectif du projet est de servir comme bâtiment de déstagement durant les travaux de rénovation en site occupé, grâce à une capacité d'accueil de 1 000 postes. Le bâtiment pourra ensuite être cédé ou loué. L'objectif est donc de réaliser un bâtiment indépendant vis-à-vis du Technocentre. Le projet vise les certifications et labels suivants :

- la certification « BREEAM 2016 » (British Research Establishment Environmental Assessment Method), au niveau Outstanding,
- la certification « HQE Bâtiment Durable 2016 », au niveau Excellent à minima,
- la certification « WELL New and Existing Building » au niveau Gold,
- le label d'état E+C- au niveau Energie 3 et Carbone 2.

Ces niveaux impliquent :

- une performance énergétique élevée (RT 2012 avec un Cep amélioré de 40%), intégrant des énergies renouvelables,
- un travail sur le confort thermique, acoustique, visuel et olfactif des locaux,
- un impact carbone réduit en phase construction et exploitation,
- une réduction des consommations d'eau (équipements hydro-économiques, espèces locales dont les besoins en eau sont faibles),
- un contrôle des équipements techniques et des consommations par une Gestion Technique du Bâtiment (GTB) performante,
- une végétalisation des espaces extérieurs,
- un accès du bâtiment à tous et la protection des usagers (sécurisation des cheminements et séparation des différents flux).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comporte 3 ouvrages qui seront réalisés sur une durée de 12 mois, de janvier 2018 au 31 décembre 2018 :

- la construction du bâtiment principal,
- la construction de la gare d'autobus provisoire,
- les travaux de voirie.

Les travaux s'effectueront en site occupé. La position du projet permet un chantier clos, isolé de l'activité du Technocentre.

De plus, afin de limiter les impacts sur l'environnement et sur les activités du Technocentre, un chantier à faibles nuisances sera mis en place. Un responsable environnemental du chantier est nommé afin de veiller à son bon déroulement du chantier (propreté, gestion des déchets, prise en compte des réclamations, contrôle du chantier sur les aspects environnementaux).

Des dispositions seront prises afin de prévenir et limiter la pollution de l'air, de l'eau et du sol.

En outre, le projet fera l'objet d'une étude écologique qui identifiera les espaces considérés comme d'intérêt écologique sur la parcelle du projet. Ces espaces seront protégés pendant toute la durée des travaux.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La Surface de Plancher de 16 500m<sup>2</sup> sera répartie comme suit :

- espaces de bureaux : 12 600 m<sup>2</sup>
- restauration de 250 places et un café de 100 places : 1 300 m<sup>2</sup>
- espace de formation : 1 100 m<sup>2</sup>
- instances centrales : 400 m<sup>2</sup>

Le nouveau bâtiment accueillera les salariés du Technocentre pendant la période de rénovation du site sur les horaires d'ouverture du site (6h30-20h30). Les espaces intérieurs seront flexibles afin de faciliter les déménagements temporaires durant la durée des travaux. Le bâtiment sera donc un lieu de passage et de vie pour le Technocentre pendant cette période. Il constituera un second accès pour les visiteurs, et notamment pour ceux arrivant, à l'heure actuelle, en bus et, plus tard, en métro, permettant ainsi de limiter les flux au niveau de l'accueil de l'Avancée.

Les livraisons du Technocentre se faisant par un accès unique et sont déchargées à proximité de cet accès unique (les véhicules de livraison ne circulent pas sur le site), les livraisons seront ensuite transportées dans le bâtiment neuf via des petits engins. Les locaux déchets du bâtiment permettront un tri séparé des déchets des bureaux (papier, carton, verre, canette) et un tri séparé des déchets du restaurant (emballages, biodéchets). Ces déchets seront collectés, stockés dans les locaux du bâtiment puis transportés par le prestataire Véolia via des petits véhicules vers la déchetterie du site. Ils seront ensuite évacués par des poids lourds vers les centres de traitement. Les biodéchets du restaurant seront entièrement valorisés.

Le nouveau bâtiment sera indépendant du Technocentre en matière d'approvisionnement énergétique et de raccordement aux réseaux techniques. Des équipements hydro-économiques seront installés dans le bâtiment. L'éclairage extérieur du site sera conçu de façon à ne pas créer de nuisances pour le voisinage. Le fonctionnement des éclairages sera coordonné avec les horaires du site.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à Permis de Construire.

Le site du Technocentre est identifié comme Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Une mise à jour du dossier ICPE sera réalisée.

Un agrément pour la création des surfaces sera également demandé à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Parcelle du Technocentre	139 ha
Emprise du projet	11 000 m <sup>2</sup>
Surface de plancher	16 500 m <sup>2</sup>
Surface dédiée au tertiaire	12 600 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

1 avenue du Golf  
78 280 Guyancourt

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 48°45'42"N Lat. 2°04'37"E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le 1er permis de construire du Technocentre a été délivré le 5 août 1993 pour 319 436 m<sup>2</sup>.

Une enquête publique a été réalisée.

L'arrêté préfectoral en date du 10 février 1994 autorise Renault à exploiter à son Technocentre les bâtiments Ruche, Utilité, CRPv, Amont, Logistique, Station de Transit et DPB.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Guyancourt a été approuvé par le conseil municipal de la commune le 14 décembre 2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un parking et une voie de bus. Aucune zone humide n'est recensé par le Plan Local D'urbanisme Intercommunal de Saint-Quentin en Yvelines.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Guyancourt est située dans le périmètre des PPR naturels suivants : - Inondation : approuvé le 02/11/1992 - Mouvement de terrain : approuvé le 05/08/1986
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du Technocentre de Renault est identifié comme établissement Basias. Toutefois, il n'est pas identifié comme établissement Basol, donc sur un sol pollué.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la Zone de Répartition des Eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 1,5 km du projet. Il s'agit du "Massif de Rambouillet et zones humides proches". Ainsi, le projet ne se situe pas à proximité d'un site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est situé à 1,8 km du projet. Il s'agit de la Vallée de Bièvre. Ainsi, le projet ne se situe pas à proximité d'un site classé.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de prélèvement d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de modification des masses d'eau souterraines. Aucun parking souterrain n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun niveau de sous-sol n'est prévu. Les niveaux du bâtiment ainsi que des espaces extérieurs seront calculés afin de répondre aux besoins du projet tout en respectant l'équilibre déblais remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun niveau de sous-sol n'est prévu. Les niveaux du bâtiment ainsi que des espaces extérieurs seront calculés afin de répondre aux besoins du projet tout en respectant l'équilibre déblais remblais.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un parking et une gare d'autobus donc sur un sol imperméabilisé. Il n'entraîne donc pas de perturbation/dégradations/destruction de biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 1,5 km du projet. Il s'agit du "Massif de Rambouillet et zones humides proches". Ainsi, le projet ne se situe pas à proximité d'un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas dans une zone à enjeu du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Guyancourt, approuvé par le conseil municipal de la commune le 14 décembre 2015.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'insère sur un parking et une gare d'autobus donc il n'engendre pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du Technocentre de Renault est classé ICPE soumis à autorisation. Le bâtiment du design, l'Avancée, situé à proximité immédiate du projet est concerné par les rubriques ICPE 2940 et 2661. Les installations sont situées à plus de 10 m du projet. Les prescriptions de l'arrêté de prescriptions complémentaires n°2011356-0001 seront respectées et le dossier ICPE sera mis à jour.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par l'aléa retrait gonflement des argiles (aléa faible) selon la carte des aléas "retrait gonflement des argiles" éditée par la DDT à l'attention du maire de Guyancourt le 19 septembre 2012. Il n'est donc que très peu concerné par cet aléa.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bâtiment accueillera des activités classiques de bureaux ainsi qu'un restaurant et des espaces de formation. Les installations classées et les tours aéroréfrigérantes (qui pourraient générer un risque de légionelle) sont éloignées du projet. Aucun risque sanitaire n'impacte le projet.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun espace de parking supplémentaire ne sera créé. Le projet a vocation à accueillir les employés travaillant déjà sur le site du Technocentre pendant la durée des travaux de rénovation. Afin de quantifier l'impact sur les déplacements, une étude de trafic sera réalisée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Pendant la phase chantier, les opérations à niveau de bruit important seront programmées pour limiter le dérangement. Pendant l'exploitation, le projet respectera les valeurs limites d'émergence de 5 dB(A) en journée de 7h à 22h et de 3 dB(A) la nuit de 22h à 7h (décret n°2006-1099 en vigueur). D'autre part, le site du Technocentre est actuellement sujet à des nuisances sonores dont l'origine pourrait être le fonctionnement des brûleurs sur la Centrale. Des dispositions seront prises pour limiter ces nuisances.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les locaux déchets seront dimensionnés et une ventilation spécifique sera mise en place. Un restaurant est prévu dans le bâtiment. Les déchets organiques seront triés séparément.</p> <p>Aucune nuisance olfactive n'impacte le site du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune activité industrielle n'est prévue dans le bâtiment pouvant générer des vibrations.</p> <p>Aucune nuisance vibratoire n'impacte le site du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les éclairages extérieurs seront prévus aux abords du bâtiment (accès personnel et visiteurs, service, voies piétonnes, parvis, etc.).</p> <p>L'éclairage intérieur et extérieur sera mis en place selon les normes NF EN 12464:2011. Il sera assuré un choix de luminaires efficaces et respectueux de l'environnement, en évitant la pollution lumineuse, que ce soit vers le voisinage ou vers le ciel (certifications BREEAM et HQE).</p> <p>Le fonctionnement des éclairages sera coordonné avec les horaires d'ouverture du site.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de chantier, les engins utilisés auront des moteurs conformes aux normes d'émissions. Les engins utilisés seront en bon état. Les émissions atmosphériques des peintures et des matériaux (colles) sont limitées au stade de la réalisation et des aménagements des bâtiments.</p> <p>Le projet ne prévoit pas la création de places de parking ; il n'y aura donc pas de rejets polluants dans l'air liés au trafic routier supplémentaires pendant les travaux de rénovation du Technocentre.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets hydrauliques sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les eaux pluviales sont liées au ruissellement sur les surfaces imperméabilisées (voiries, parkings, bâtiments). Ces eaux seront soit rejetées au collecteur public après régulation du débit, soit infiltrées dans le sol. Dans tous les cas, il sera recherché l'infiltration des pluies courantes.</li> <li>- les eaux usées et eaux vannes du site seront raccordées au réseau d'assainissement existant.</li> </ul>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas de risque lié aux effluents. Durant le chantier, les effluents seront récupérés et le sol sera imperméabilisé sur les zones à risque (disposition provisoire de chantier facilitant la rétention des pollutions). Les zones de stockage seront bâchées avec récupération des eaux de ruissellement, des dispositifs de récupération des eaux de lavage des bennes à béton seront mis en place, ainsi que des zones spécifiques pour les produits polluants équipées de bac de rétention. En phase d'exploitation, les eaux seront traitées par un dispositif de dépollution adapté.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits par l'activité tertiaire en phase d'exploitation sont les suivants : déchets du restaurant (déchets organiques, emballages) et déchets de l'activité de bureaux (papier, carton, verre, canette). Un espace de tri sélectif sera créé pour ces typologies de déchets.</p> <p>Les déchets produits en phase de réalisation sont à minima les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DIB (Déchets Industriels Banals)</li> <li>- OM (Ordures ménagères)</li> <li>- DIS (Déchets Industriels Spéciaux)</li> </ul>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un parking et une gare d'autobus. Il ne portera donc pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur un parking et une gare d'autobus. Il ne modifiera donc pas les activités humaines ni l'usage du sol (déjà imperméabilisé).

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de construction du bâtiment neuf est intégré au projet de rénovation du Technocentre, nommé e-TCR.

Dans le cadre de ce projet, tous les espaces intérieurs des bâtiments suivants du Technocentre seront rénovés : Avancée, Ruche, Diapason, Gradient, Log, Proto et Labos. Ces travaux commenceront à partir de la livraison du bâtiment neuf qui doit accueillir les salariés pendant les différents travaux, soit fin 2018, et se dérouleront sur 4 ans, soit de début 2019 à fin 2022. Leurs impacts sur l'environnement seront limités car il s'agit de travaux internes.

Dans le cadre du projet e-TCR, un parking silo de 200 places sera construit. Le futur parking silo s'implantera sur un parking existant à l'est du Technocentre, à 450 m du projet de construction du bâtiment neuf. Les travaux commenceront en décembre 2017. Enfin, un second bâtiment de 2000 m<sup>2</sup> sera construit au sud-est du Technocentre à 750 m du projet du bâtiment neuf. Il s'implantera sur un parking existant. Les travaux sont prévus de mars 2018 à décembre 2018. Le cumul des incidences du projet du nouveau bâtiment avec ces travaux se fera essentiellement en phase de chantier. Ceci sera spécifiquement traité à l'aide d'une chantier chantier à faibles nuisances. Concernant le cumul des incidences en phase d'exploitation, il pourra s'agir de :

- incidence sur le trafic : une étude de trafic sera réalisée afin de réguler au mieux les déplacements à l'échelle globale du site,
- incidence sur le bruit : une étude d'émergence acoustique vérifiera que les valeurs limites réglementaires seront respectées une fois l'ensemble des travaux finis,
- incidence sur les rejets d'eaux pluviales : les rejets d'eaux pluviales respecteront les prescriptions réglementaires une fois l'ensemble des travaux finis,
- incidence sur les déchets : le tri et l'évacuation des déchets seront mutualisés à l'échelle globale du site une fois l'ensemble des travaux finis.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La parcelle sur laquelle le projet va s'implanter est déjà imperméabilisée.

La création d'espaces verts permet d'améliorer l'état initial. Dans le cadre des certifications HQE et BREEAM, des préconisations visant à améliorer le potentiel d'accueil de la biodiversité du site seront mises en place (accompagnement d'un écologue). Les eaux pluviales seront dépolluées et régulées par des ouvrages de rétention avant rejet au réseau public ou infiltration.

En phase chantier, des mesures de réduction des impacts sur l'environnement et sur la santé seront mises en place dans le cadre de la charte chantier vert, ceci afin de prévenir et de limiter la pollution des eaux, de l'air et du sol.

En phase exploitation, les nuisances olfactives (locaux déchets intérieurs), lumineuses (réduction de l'éclairage extérieur nocturne) et sonores seront réduites. Les émissions de CO2 seront limitées par la réduction de 40% des consommations énergétiques par rapport à la réglementation thermique. Les consommations d'eau seront également limitées (équipements hydro-économiques). Les déchets feront l'objet d'une gestion optimum quant à leur tri et valorisation.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à construire un bâtiment neuf ainsi qu'une gare d'autobus provisoire sur le site Technocentre.

Le site est déjà imperméabilisé. Il s'agit donc d'une densification de l'existant étant donné que le projet s'implante sur un parking et une gare routière.

L'ambition environnementale forte du projet se traduit par les certifications BREEAM, HQE, WELL ainsi que le label E+C-, initiés dès la conception et ce jusqu'à la livraison.

Le site du Technocentre ayant déjà fait l'objet d'un dossier ICPE, il sera mis à jour pour prendre en compte ce projet ainsi que celui de rénovation.

Ainsi, au vu des enjeux et de leur prise en compte, il ne nous semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

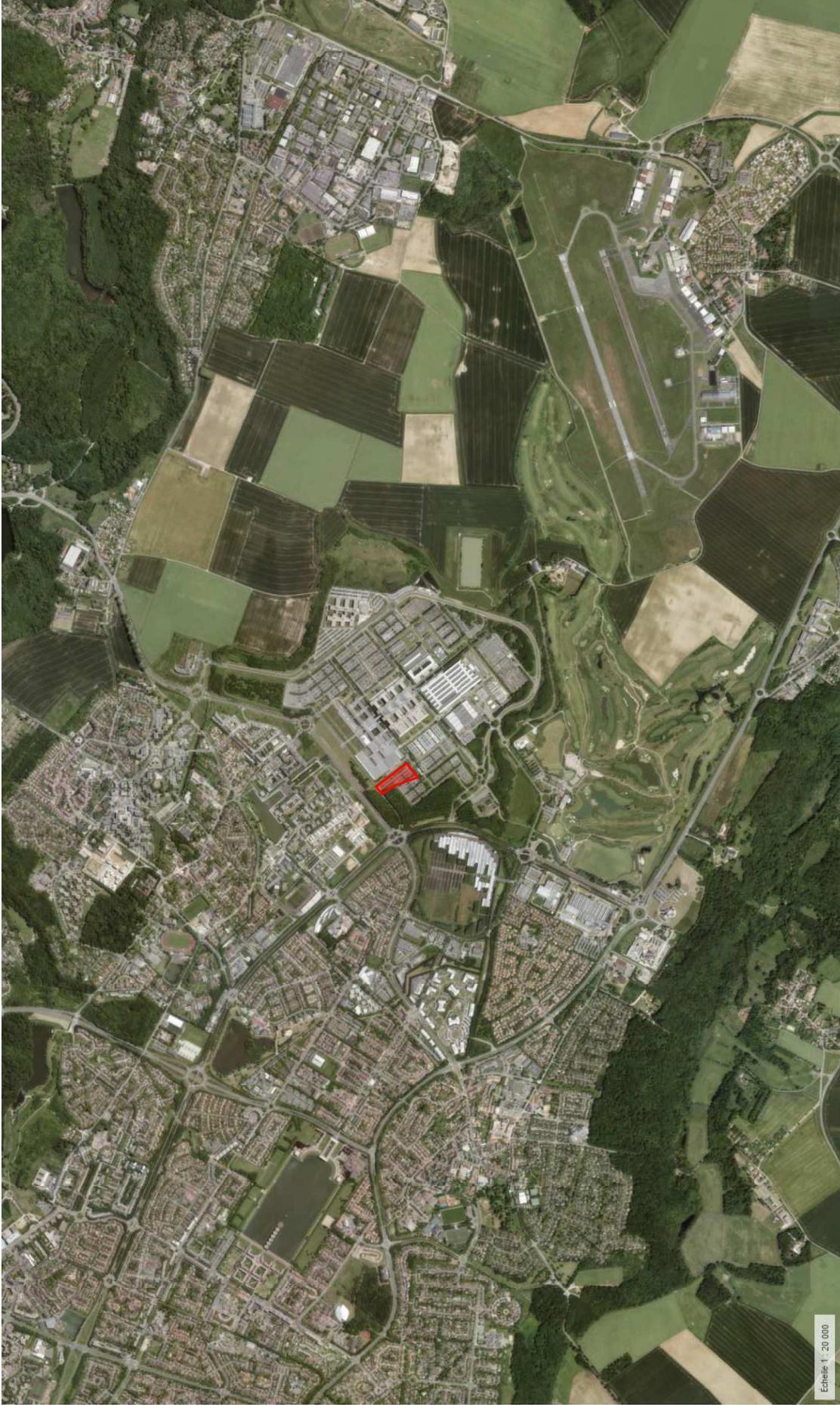
Fait à au PLESSIS-ROBINSON

le, 20/04/2017

Signature

~~RENAULT s.a.s.  
DIRECTION DES AFFAIRES IMMOBILIERES  
API : EP LEQV NOV 2 65  
13 Avenue Paul Langevin  
92350 Le Plessis Robinson  
BOIS LAURENT 5 750 124 5117  
SIRET 780 127 450 0001 - APE : R14Z~~

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



Échelle 1 / 20 000

Annexe 2 : Plan de situation du projet – Echelle : 1 / 20 000, source : [www.geoportail.gouv.fr](http://www.geoportail.gouv.fr)

Annexe 3 : Vues – environnement lointain



1



2

Annexe 3 : Vues – environnement proche



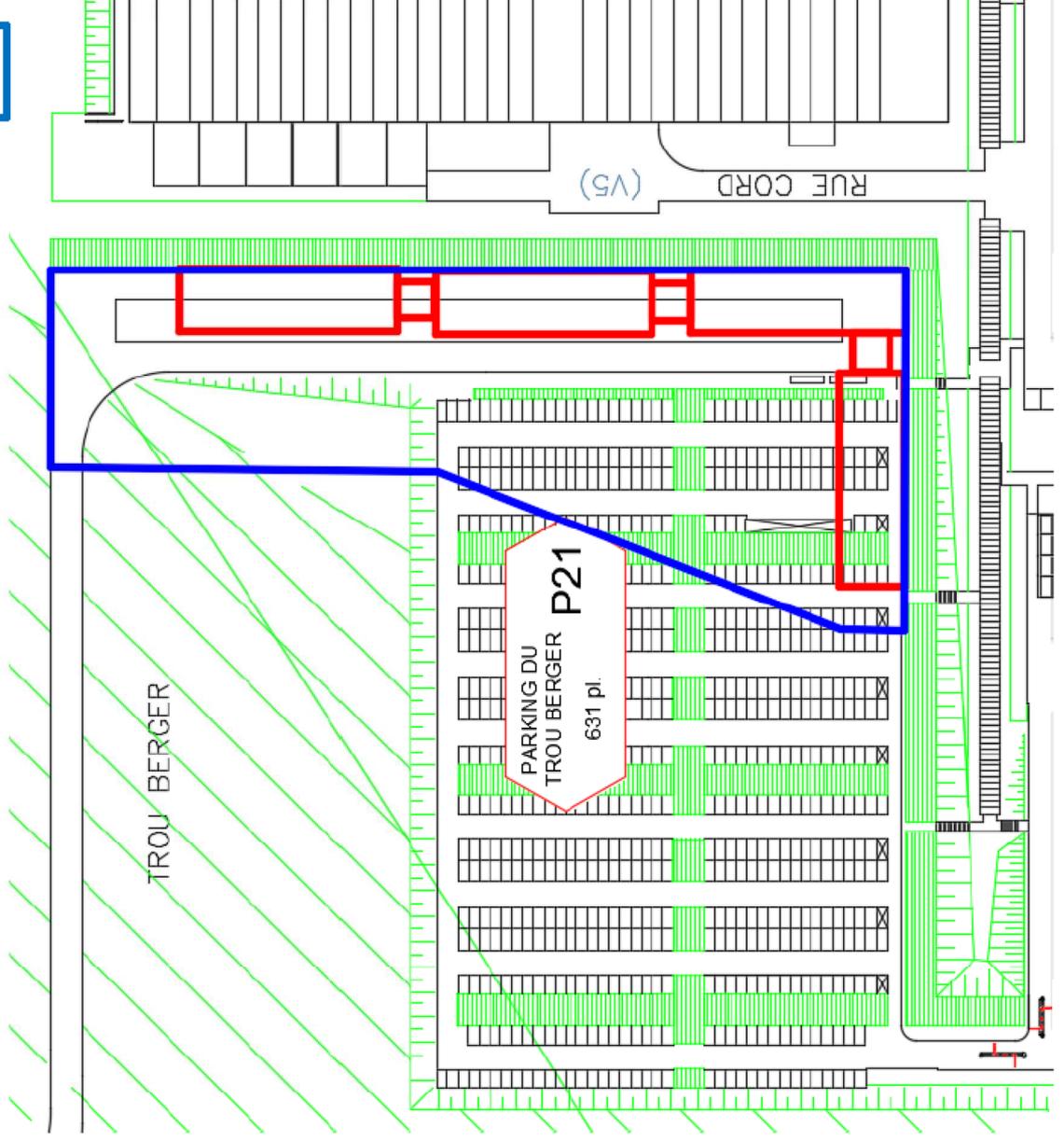
3



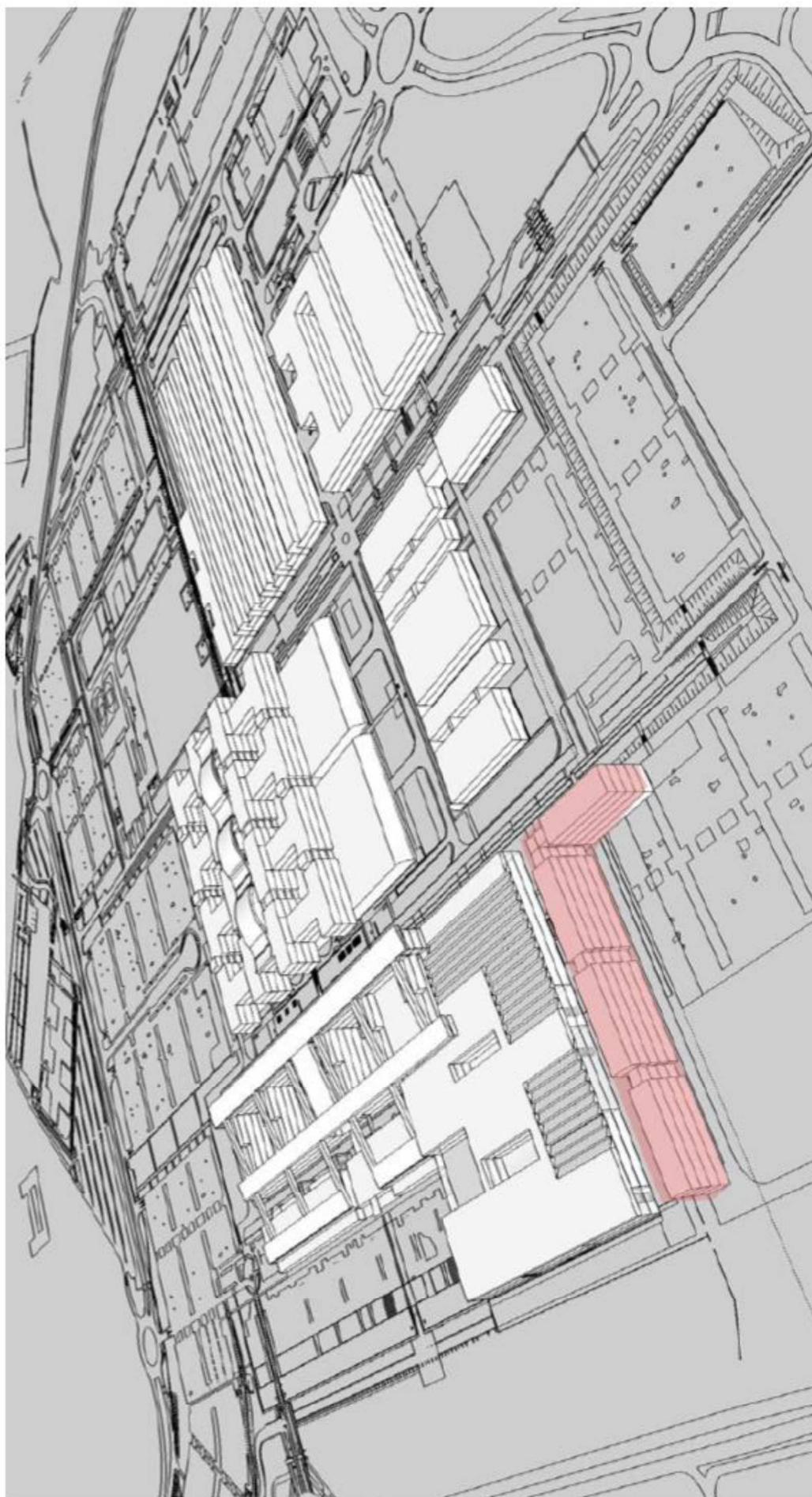
4

## FOCUS SUR L'IMPLANTATION

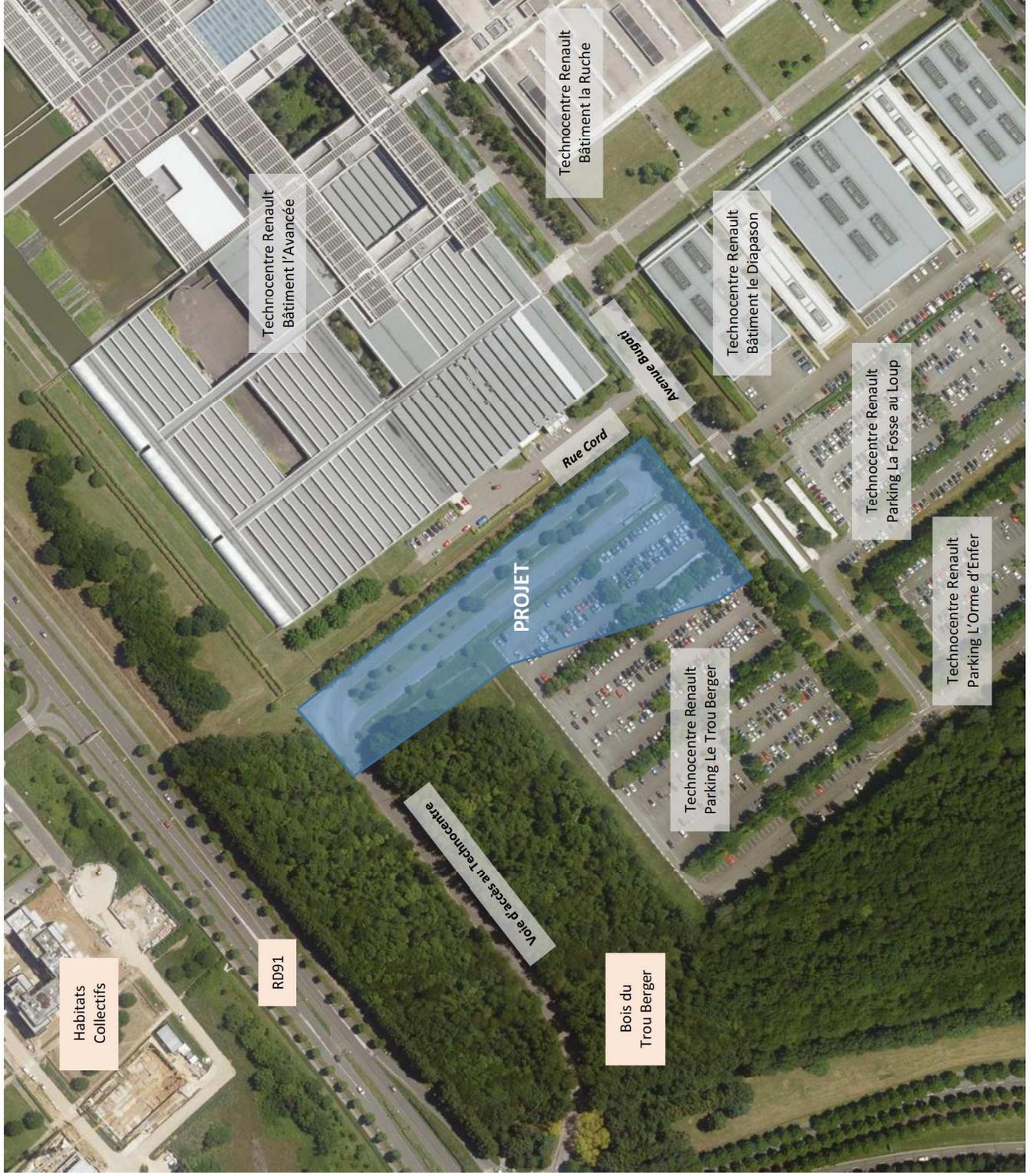
- Emprise au sol projetée du bâtiment
- Périmètre d'implantation envisagé



Annexe 4 : Plan et vue du projet



Annexe 5 : plan des abords du projet





Annexe 6 : Site Natura 2000, source : [www.geoportail.gouv.fr/](http://www.geoportail.gouv.fr/)